



La lettre de
SERGE

LAGAUCHE

Sénateur du Val-de-Marne

www.serge-lagauche.fr



N°25 - Février 2010



Débat au Sénat sur la réforme des collectivités territoriales

Semaine 2 : la guerre des tranchées

Réforme des collectivités

Le Sénat a voté le principe de la création d'un nouvel élu, le conseiller territorial, mesure phare de la réforme des collectivités territoriales par 174 voix contre 156, le mercredi 27 janvier. Les socialistes se sont bien sûr opposés à ce nouvel "ovni - élu génétiquement modifié", et ont mené une véritable guerre de tranchées au gouvernement et à sa majorité.

Le débat parlementaire sur le conseiller territorial vire à la confusion

Une singulière vision de la démocratie française !

Au cours de plus de quarante interventions sur l'article 1, les sénateurs socialistes se sont succédé à la tribune cette semaine, inlassablement, pour dénoncer la création des conseillers territoriaux, qui sonne "le glas de la décentralisation".

Nous avons assisté à un lamentable marchandage avec le gouvernement de la part des centristes qui ont conditionné leur vote positif sur le projet de loi à l'adoption d'un de leur amendement portant sur le mode d'élection du conseiller territorial. Or le mode d'élection, les compétences et la répartition territoriale seront définis dans des projets de loi ultérieurs !

Deux poids deux mesures

Tous nos amendements sur ce sujet ont été déclarés "hors sujets", alors que l'amendement centriste a été voté. C'est qu'il fallait bien que le Gouvernement accepte cet amendement s'il voulait que se dégage une majorité pour créer le conseiller territorial !

Nous avons dénoncé ces deux poids deux mesures dans un rapport au règlement.

En reportant à plus tard la réflexion sur la répartition des compétences des collectivités qui devraient être le socle de cette réforme, en étant peu présents voire absents de l'hémicycle, le Gouvernement et sa majorité envoient un message bien triste à nos concitoyens : le Parlement n'est qu'une chambre d'enregistrement dont on se soucie comme d'une guigne !

Mais quel gâchis pour la démocratie de proximité !

Voilà que le gouvernement institutionnalise sans le dire le cumul des mandats. Imaginez le même élu qui débattre en début de semaine de la protection de l'enfance, en milieu de semaine des transports ferroviaires régionaux, d'aménagement du territoire, de développement économique, de solidarité, de protection maternelle et infantile, et dans le week-end de formation initiale et continue !

Comment pourra-t-il être proche des maires, des élus locaux, des habitants ! Quel gâchis pour l'animation des territoires ! Le but recherché par le gouvernement serait-il la raréfaction des dossiers portés et défendus ?

Quant à l'argument du coût, il est parfaitement fallacieux. Le but serait de baisser les dépenses des collectivités en réduisant le nombre d'élus de 6000 à 3000 ? Mais quel est le coût des élus dans nos collectivités ? 0,004% des budgets de fonctionnement !

Non, la véritable ambition du gouvernement, c'est la suppression à terme des départements et un affaiblissement des régions ainsi qu'une recentralisation de l'organisation administrative française. Et ce, dans la plus grande confusion. La création du conseiller territorial procède d'une attaque en règle contre les collectivités qui font contrepoids à la politique du Gouvernement.

Pour une juste répartition des rôles et des compétences

Pour nous, socialistes, le rapprochement - annonceur d'une fusion - du département et de la région est un non-sens.

Nous préférons la répartition suivante :

- la proximité et les solidarités humaines et territoriales à un pôle communes-intercommunalités-départements
- les grands équipements, la stratégie et la compétitivité à l'ensemble région-État-Europe .

Ce qui, bien sûr, n'exclurait pas l'intervention complémentaire de la région et de l'Etat, aux communes, aux intercommunalités et aux départements selon les principes de la compétence générale.

Cette lettre est adressée aux élus socialistes du Val-de-Marne

Le conseiller territorial : un mauvais coup porté à la parité, un mauvais coup porté à la démocratie

Qui sera ce nouvel élu ? Il n'y a guère de risque de se tromper en affirmant qu'il sera le plus souvent un homme !

De fait, 80 % des conseillers territoriaux seront élus au scrutin uninominal majoritaire à un tour et 20 % d'entre eux sur des listes départementales à la proportionnelle. Le scrutin uninominal n'est soumis à aucune mesure contraignante, en termes de parité.

Au maximum, 20% des conseillers territoriaux seront des femmes

Seulement 12,3 % de femmes ont été élues avec un tel mode de scrutin lors des élections cantonales de 2008, (ce qui place notre pays parmi les bons derniers pour la place des femmes dans la vie politique) contre 47,6 % de femmes avec un scrutin de liste lors des régionales de 2004.

Selon les projections établies par l'Observatoire de la parité, 19,3 % de femmes seraient élues à la fonction de conseiller territorial en 2014. Et le gouvernement n'hésitait pas il y a encore peu à s'en déclarer satisfait ! Comble du progrès, il se rengorgeait sur le fait que le conseiller territorial pourrait bénéficier d'une suppléante ! Que voilà une belle avancée...

Le gouvernement invente la répartition des tâches politiques !

Il n'hésite pas non plus à déclarer que les femmes seront mieux représentées dans les instances communales, puisque le scrutin de liste s'appliquera dans toutes les communes de plus de 500 habitants. En plus des déséquilibres hommes-femmes dans la répartition entre les tâches domestiques ou dans l'évolution des carrières professionnelles, voilà que le gouvernement invente la répartition des tâches politiques : aux femmes la proximité, aux hommes les enjeux stratégiques ?

Un texte contraire à la constitution

Nous n'avons pas manqué de souligner que ce texte est contraire à la Constitution.

Rappelons que sous l'impulsion de Lionel Jospin, le Parlement, réuni en Congrès à Versailles le 28 juin 1999, a modifié la Constitution et a ajouté à l'article 3 :

" La loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives "

Aussi, a contrario du gouvernement et de sa majorité, nous avons présenté une série d'amendement pour

défendre et renforcer la parité en politique que nous appelons de nos vœux :

- Par l'application des principes de la parité au sein des organes délibérants des EPCI
- Par l'extension du mode de scrutin applicable aux communes de plus de 3500 habitants à toutes les communes, quelle que soit leur taille, de façon à généraliser la parité
- Par le maintien du mode de scrutin à deux tours pour toute élection locale ou nationale.

Plusieurs amendements socialistes ont été votés:

Parité

Notre amendement exigeant que " La composition des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale favorise la parité. " a été voté ce jeudi par l'UMP, contre l'avis du ministre, pour qui cette disposition serait examinée dans un projet de loi ultérieur.

L'UMP tente sans doute ainsi de se racheter une bonne conduite sur le problème de la parité, à moins qu'elle n'ait choisi de gagner du temps pour trouver une astuce pour contourner cette éminente obligation.

Représentation équilibrée des territoires

Notre amendement à l'article 3 visant à améliorer les règles en matière de composition des conseils communautaires a été voté. Il réaffirme les principes essentiels concernant la représentation des territoires.

Félicitons-nous du succès de notre rassemblement mardi 26 janvier dernier, devant la préfecture du Val-de-Marne.

En reprenant l'appel de Pierre Mauroy lors de cette première partie de débat dans l'hémicycle du Sénat, nous disons notre opposition totale à ce projet. Nous appelons tous les élus, tous ceux qui ont été pour la décentralisation, à se rassembler. Aux élections, ce sont les Français qui se prononceront, en particulier lors des prochaines régionales !